

13976/19

(OR. en)

PRESSE 59
PR CO 59

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3726^e session du Conseil

Affaires étrangères

(y compris les questions relatives à la défense)

Bruxelles, les 11 et 12 novembre 2019

Présidente **Federica Mogherini**
Haute représentante pour les affaires étrangères et la
politique de sécurité

P R E S S E

Rue de la Loi 175 B – 1048 BRUXELLES Tél. +32 (0)2 281 6319 / 6319 Fax +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/press>

SOMMAIRE¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

11 NOVEMBRE (MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES)	4
Actualité	4
Sécurité dans la région du Golfe et Iran.....	4
Afghanistan	5
Soudan.....	5
12 novembre (ministres de la défense)	5
Questions relatives à la sécurité et à la défense	5
Missions et opérations PSDC.....	6
Coopération UE-OTAN	6

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

– Sanctions à l'encontre du Venezuela	7
– Cadre de sanctions en réaction aux activités de forage illégales de la Turquie	7

¹ • Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
 • Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
 • Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE

–	Nouvelle liste des projets CSP.....	9
–	EUTM Somalia - Accord sur le statut de la mission	10
–	Catalogue des besoins de l'UE 2019.....	10
–	Rapport unique sur l'avancement des travaux relatifs au développement des capacités militaires de l'UE	10
–	Orientations de l'AED pour 2020	11
–	AED - Rapport au Conseil pour 2019.....	11
–	Spécifications d'exercice (EXSPEC) pour l'exercice d'interopérabilité de l'UE 2020	11

POSITIONS DE L'UE EN VUE DE NÉGOCIATIONS INTERNATIONALES

–	Position de l'UE au sein du comité "Commerce" institué en vertu de l'accord de partenariat intérimaire UE-Pacifique	12
---	--	----

ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN

–	52 ^e session du Conseil de l'EEE	12
---	---	----

TRANSPORTS

–	Aviation - Redevances de route.....	12
---	-------------------------------------	----

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT**11 NOVEMBRE (MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES)****Actualité**

Le Conseil des affaires étrangères a débattu des questions pressantes à l'ordre du jour international. La haute représentante et les ministres des affaires étrangères ont donné suite à la discussion qu'ils avaient eue sur la Syrie lors de la dernière session du Conseil des affaires étrangères, tenue en octobre, et ils ont réaffirmé qu'ils étaient résolus à mettre un terme aux exportations d'armements vers la Turquie. Ils ont également pris note de l'adoption du cadre de sanctions en réaction aux activités de forage illégales menées par la Turquie en Méditerranée orientale.

Par ailleurs, les ministres ont évoqué la situation en Bolivie et ont appelé toutes les parties à faire preuve de responsabilité pour trouver un moyen d'organiser des élections crédibles et éviter toute nouvelle violence. Ils se sont brièvement penchés sur la situation au Venezuela à la suite de la conférence internationale de solidarité sur la crise des réfugiés et migrants vénézuéliens (28 et 29 octobre). Le Conseil a également renouvelé pour une durée d'un an les sanctions à l'encontre du Venezuela en raison des actions qui continuent à porter atteinte à la démocratie, à l'état de droit et aux droits de l'homme.

La haute représentante et les ministres des affaires étrangères ont brièvement débattu de la situation au Liban, faisant part de leurs attentes quant à la formation rapide d'un nouveau gouvernement ainsi que de la volonté de l'UE de continuer à soutenir le pays.

Ils ont également évoqué la situation à Hong Kong, en Iraq et en Libye.

Sécurité dans la région du Golfe et Iran

La haute représentante et les ministres des affaires étrangères ont débattu de la situation en matière de sécurité dans la région du Golfe. Ils ont constaté que bien que des tensions subsistent dans la région, la situation ne s'est pas aggravée. Ils ont réfléchi à la manière dont l'UE pourrait soutenir et encourager la poursuite de l'apaisement, en particulier au moyen d'initiatives permettant l'adhésion de la région elle-même.

Le Conseil s'est également penché sur la situation en Iran, après l'annonce faite récemment par Téhéran au sujet de l'accord sur le nucléaire iranien (plan d'action global commun). Les ministres des affaires étrangères ont noté qu'il était de plus en plus difficile de préserver ce plan d'action, mais ils ont réaffirmé leur attachement à cet accord et ont demandé une nouvelle fois à l'Iran de respecter à nouveau toutes les dispositions de cet accord, car il reste extrêmement important pour la sécurité tant européenne que régionale.

Afghanistan

Le Conseil a discuté de la situation en Afghanistan. La haute représentante et les ministres des affaires étrangères ont déclaré que des pourparlers directs entre les parties afghanes sont le seul moyen de parvenir à une solution durable. Ils ont affirmé que la reprise des négociations entre les États-Unis et les talibans pourrait, dans ce contexte, constituer une première étape vers la relance des négociations entre les parties afghanes. Le Conseil a également souligné la nécessité de réduire sensiblement la violence et de créer un environnement qui garantisse la préservation des droits et des progrès démocratiques. Il a insisté sur la nécessité de protéger tout particulièrement les droits des femmes, des enfants et des minorités.

La haute représentante et les ministres des affaires étrangères ont réaffirmé que l'UE était prête à soutenir un processus politique sans exclusive. Ils ont souligné l'important engagement de l'UE dans le pays ainsi que son attachement à la stabilité et à la prospérité de celui-ci.

Soudan

Les ministres des affaires étrangères de l'UE ont débattu de la situation au Soudan et ont procédé à un échange de vues informel avec le Premier ministre soudanais, M. Abdallah Hamdok. Ils ont réaffirmé la ferme volonté politique de l'UE de soutenir le gouvernement civil de transition, ainsi que sa résolution à apporter une aide financière en faveur de la transition et à soutenir la réforme économique. Ils ont souligné la nécessité de veiller à ce que la transition civile demeure un processus inclusif et à ce que les jeunes et les femmes jouent un rôle dans ce contexte.

12 NOVEMBRE (MINISTRES DE LA DÉFENSE)

Questions relatives à la sécurité et à la défense

La haute représentante et les ministres de la défense ont tenu un débat sur des questions relatives à la sécurité et à la défense. Ils ont fait le point sur les progrès accomplis et ont examiné les priorités futures. Ce débat a été l'occasion de réfléchir à de nouveaux moyens par lesquels l'UE pourrait renforcer sa capacité à agir en tant que garant de la sécurité, son autonomie stratégique ainsi que sa capacité à coopérer avec des partenaires.

Le Conseil a notamment axé ses travaux sur la coopération structurée permanente (CSP) et a adopté une décision lançant treize nouveaux projets CSP. Les ministres de la défense ont également débattu de la cohérence entre la CSP et les autres initiatives de l'UE en matière de défense, notamment l'examen annuel coordonné en matière de défense (EACD) et le Fonds européen de la défense.

Missions et opérations PSDC

Le Conseil a examiné l'état actuel des déploiements en matière de PSDC, se penchant sur les résultats obtenus, les défis à relever et les domaines dans lesquels de nouvelles améliorations sont possibles. L'accent a été mis sur l'importance de veiller à ce que les missions et opérations soient dotées de ressources suffisantes pour s'acquitter de leur mandat.

Les ministres de la défense ont souligné l'action de l'UE au Sahel ainsi que l'importance que revêtent les opérations navales, en particulier l'EUNAVFOR opération ATALANTA. Ils ont encouragé les travaux en cours sur les présences maritimes coordonnées.

Coopération UE-OTAN

Les ministres de la défense ont procédé à un échange de vues sur la coopération entre l'UE et l'OTAN avec le secrétaire général délégué de l'OTAN, M. Mircea Geoană. Leurs discussions ont notamment porté sur le dialogue politique, les exercices parallèles et coordonnés et la mobilité militaire. Les ministres ont réaffirmé le lien transatlantique fort qui unit les deux organisations ainsi que leur détermination sans faille à coopérer. M. Geoană a également informé les ministres de la défense de l'UE de l'état d'avancement des préparatifs de la prochaine réunion des dirigeants des pays de l'OTAN, qui aura lieu les 3 et 4 décembre à Londres.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Sanctions à l'encontre du Venezuela

Compte tenu de la crise politique, économique, sociale et humanitaire que connaît actuellement le Venezuela et des actions qui continuent à porter atteinte à la démocratie, à l'état de droit et au respect des droits de l'homme, le Conseil a prorogé d'un an, jusqu'au 14 novembre 2020, les mesures restrictives à l'encontre du Venezuela. Parmi ces mesures figurent notamment un embargo sur les armes et les équipements utilisés à des fins de répression interne, ainsi qu'une interdiction de pénétrer sur le territoire de l'UE et un gel des avoirs à l'encontre des vingt-cinq personnes inscrites sur la liste occupant des postes officiels et tenues responsables de violations des droits de l'homme et/ou d'atteintes à la démocratie et à l'état de droit au Venezuela.

Ces mesures ont pour but de favoriser la recherche de solutions démocratiques communes pour apporter de la stabilité politique au pays et lui permettre de répondre aux besoins pressants de la population. Ces mesures ciblées sont flexibles et réversibles, et conçues pour ne pas nuire à la population vénézuélienne.

[La réponse du Conseil à la crise au Venezuela](#)

Cadre de sanctions en réaction aux activités de forage illégales de la Turquie

Le Conseil a adopté un cadre de mesures restrictives en réaction aux activités de forage non autorisées menées par la Turquie en Méditerranée orientale. Ce cadre permettra de sanctionner les personnes ou les entités responsables d'activités de forage non autorisées d'hydrocarbures en Méditerranée orientale, ou participant à de telles activités.

Les sanctions consisteront en une interdiction de pénétrer sur le territoire de l'UE et un gel des avoirs pour les personnes, et en un gel des avoirs pour les entités. En outre, il sera interdit aux personnes et aux entités de l'UE de mettre des fonds à la disposition des personnes et entités inscrites sur la liste.

Le cadre de mesures restrictives permet d'imposer des sanctions:

- aux personnes ou entités responsables d'activités de forage liées à la prospection et à la production d'hydrocarbures qui n'ont pas été autorisées par Chypre, dans ses eaux territoriales, dans sa zone économique exclusive (ZEE) ou sur son plateau continental. Ces activités de forage comprennent notamment, dans les cas où la ZEE ou le plateau continental n'ont pas été délimités conformément au droit international, les activités susceptibles de compromettre ou d'entraver la conclusion d'un accord de délimitation de ce type;
- aux personnes ou entités qui apportent un soutien financier, technique ou matériel aux activités de forage susvisées;
- aux personnes ou entités qui leur sont associées.

Cette décision s'inscrit dans le droit fil des conclusions du Conseil du 14 octobre 2019, que le Conseil européen a faites siennes lors de sa réunion des 17 et 18 octobre 2019, dans lesquelles l'UE a réaffirmé sa solidarité pleine et entière avec Chypre en ce qui concerne le respect de sa souveraineté et de ses droits souverains conformément au droit international et le Conseil a invité la Commission et le Service européen pour l'action extérieure à présenter des propositions en vue d'un cadre de mesures restrictives.

Dans ses conclusions du 15 juillet 2019, le Conseil a déploré que, malgré les demandes répétées que lui a adressées l'Union européenne de mettre un terme à ses activités illégales en Méditerranée orientale, la Turquie ait poursuivi ses activités de forage dans les eaux territoriales chypriotes. Le Conseil a réaffirmé que ces actions illégales ont des incidences négatives graves et immédiates sur tout l'éventail des relations UE-Turquie. Il a une nouvelle fois appelé la Turquie à s'abstenir d'actions de ce type, à agir dans un esprit de bon voisinage et à respecter la souveraineté et les droits souverains de la République de Chypre, conformément au droit international.

Eu égard au fait que la Turquie poursuivait ses activités de forage illégales et en menait de nouvelles, le Conseil a déjà décidé à l'époque de suspendre les négociations relatives à l'accord global sur le transport aérien et est convenu de ne pas organiser pour l'heure de sessions du Conseil d'association ni d'autres réunions dans le cadre des dialogues de haut niveau entre l'UE et la Turquie. De plus, le Conseil a fait sienne la proposition de la Commission visant à réduire l'aide de préadhésion en faveur de la Turquie pour 2020 et a invité la Banque européenne d'investissement à revoir ses activités de prêt à la Turquie, notamment en ce qui concerne les prêts adossés à des actifs souverains. Le Conseil a également décidé qu'il convenait que le haut représentant et la Commission poursuivent leurs travaux sur des options en vue de mesures ciblées.

Le 14 octobre 2019, le Conseil a rappelé les précédentes conclusions du Conseil et du Conseil européen, notamment les conclusions du Conseil européen du 22 mars 2018 et du 20 juin 2019, condamnant fermement les actions illégales que la Turquie continue de mener en Méditerranée orientale, et en a réaffirmé la validité. Le Conseil a fait part des graves préoccupations que lui inspirent les activités de forage illégales que mène la Turquie en Méditerranée orientale et a regretté que la Turquie n'ait pas encore répondu aux appels répétés de l'Union européenne visant à mettre un terme à ces activités.

[Décision du Conseil concernant des mesures restrictives en raison des activités de forage non autorisées menées par la Turquie en Méditerranée orientale](#)

[Conclusions du Conseil sur les activités de forage illégales de la Turquie en Méditerranée orientale, 14 octobre 2019](#)

[Conclusions du Conseil sur les activités de forage de la Turquie en Méditerranée orientale, 15 juillet 2019](#)

POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE

Nouvelle liste des projets CSP

Le Conseil a adopté une liste actualisée de 13 projets devant être entrepris au titre de la CSP. La décision intervenue aujourd'hui porte à 47 le nombre de projets existants.

Cinq des nouveaux projets sont axés sur la formation, couvrant des domaines tels que le domaine cyber, la plongée, la tactique, la médecine ainsi que la défense contre les menaces chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN). D'autres projets portent sur le renforcement des actions collaboratives de l'UE ainsi que sur le développement des capacités en mer, dans l'air et dans l'espace.

Le Conseil a formellement adopté deux séries de 17 projets, la première le 6 mars 2018 et la deuxième le 20 novembre 2018.

Le 11 décembre 2017, le Conseil a adopté une décision établissant une coopération structurée permanente (CSP). La CSP donne aux États membres de l'UE la possibilité de coopérer plus étroitement dans le domaine de la sécurité et de la défense. Ce cadre permanent de coopération en matière de défense permet aux États membres qui le souhaitent et qui le peuvent de développer conjointement des capacités de défense, d'investir dans des projets communs et de renforcer l'état de préparation opérationnelle et la contribution de leurs forces armées.

Les 25 États membres participant à la CSP sont les suivants: l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, Chypre, la Croatie, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie et la Suède.

[Aperçu actualisé des projets collaboratifs CSP](#)

[Coopération structurée permanente \(CSP\) - Fiche d'information](#)

EUTM Somalia - Accord sur le statut de la mission

Le Conseil a autorisé l'ouverture de négociations avec la Somalie en vue de la conclusion d'un accord sur le statut de la mission de formation de l'Union européenne en Somalie (EUTM Somalia).

La mission militaire de l'Union européenne visant à contribuer à la formation des forces de sécurité somaliennes a été lancée le 7 avril 2010. Elle vise à renforcer les institutions fédérales de défense somaliennes et adopte une approche reposant sur trois piliers mettant l'accent sur la formation, l'encadrement et le conseil.

[EUTM Somalia](#)

Catalogue des besoins de l'UE 2019

Le Conseil a approuvé le catalogue des besoins de l'UE 2019, qui recense les besoins en capacités militaires pour la PSDC et tient compte des trois priorités stratégiques relevant de la stratégie globale de l'UE.

[Stratégie globale de l'UE](#)

Rapport unique sur l'avancement des travaux relatifs au développement des capacités militaires de l'UE

Le Conseil a pris acte du rapport unique sur l'avancement des travaux relatifs au développement des capacités militaires de l'UE de juin 2018 à juin 2019. Ce rapport fait état des avancées considérables qui ont été réalisées dans le développement des capacités militaires de l'UE sous l'égide du Comité militaire de l'Union européenne (CMUE).

[Comité militaire de l'Union européenne](#)

Orientations de l'AED pour 2020

Le Conseil a adopté les orientations concernant les activités de l'Agence européenne de défense en 2020.

L'Agence européenne de défense (AED) est une agence intergouvernementale qui relève de l'autorité du Conseil de l'UE, auquel elle rend compte et dont elle reçoit des orientations.

[Agence européenne de défense](#)

Rapport 2019 de l'AED au Conseil

Le Conseil a pris acte du rapport établi par la cheffe de l'Agence européenne de défense pour 2019.

L'Agence européenne de défense (AED) est une agence intergouvernementale qui relève de l'autorité du Conseil de l'UE, auquel elle rend compte et dont elle reçoit des orientations. M^{me} Federica Mogherini est la cheffe de l'Agence européenne de défense depuis novembre 2014.

[Agence européenne de défense](#)

Spécifications d'exercice (EXSPEC) pour l'exercice d'interopérabilité de l'UE 2020

Le Conseil a approuvé les spécifications d'exercice (EXSPEC) pour l'exercice d'interopérabilité de l'UE 2020 (EUIX 2020). Cet exercice se déroulera du 8 au 25 juin 2020.

L'exercice d'interopérabilité de l'Union européenne (EUIX) est un exercice technique assisté par ordinateur. Il s'effectue sur une base annuelle et couvre un large éventail de questions relatives à l'interopérabilité en ce qui concerne les systèmes d'information et de communication (SIC) et le commandement et le contrôle (C2).

POSITIONS DE L'UE EN VUE DE NÉGOCIATIONS INTERNATIONALES

Position de l'UE au sein du comité "Commerce" institué en vertu de l'accord de partenariat intérimaire UE-Pacifique

Le Conseil a adopté la position de l'Union européenne au sein du comité "Commerce" institué en vertu de l'accord de partenariat intérimaire entre la Communauté européenne et les États du Pacifique en ce qui concerne la modification des annexes II et VIII du protocole II de l'accord.

L'accord de partenariat entre l'UE et les Fidji, la Papouasie - Nouvelle-Guinée et le Samoa ouvre les échanges de marchandises avec l'UE. Les Îles Salomon et les Tonga ont informé la Commission européenne de leur souhait d'adhérer également à l'accord.

ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN

Session du Conseil de l'EEE

Le Conseil a établi la position commune de l'UE en vue de la 52e session du Conseil de l'Espace économique européen, qui devrait se tenir le 19 novembre 2019 à Bruxelles.

TRANSPORTS

Aviation - Redevances de route

Le Conseil a adopté une décision relative à la position à prendre, au nom de l'UE, au sein de la Commission élargie d'Eurocontrol. L'objectif est de maintenir la cohérence avec les règles de l'UE en matière de transports en ce qui concerne les principes servant à établir l'assiette des redevances de route et le calcul des taux unitaires ainsi que les conditions d'application du système de redevances de route et les conditions de paiement. (doc. [13468/1/19 REV 1](#); doc. [13492/19](#)).